

Attribution de bourses aux projets internationaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour la 15^{ème} année consécutive, la Ville de Besançon a décidé d'attribuer des bourses à des associations ou établissements d'enseignement bisontins pour les aider à mener à bien un projet international innovant au cours de l'année 2006.

La dotation est à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, humanitaire, social ou de coopération/développement, professionnel, culturel ou sportif.

Le jury, composé de 6 membres des 1^{ère} et 5^{ème} Commissions, s'est réuni le 5 avril 2006 et propose au Conseil Municipal de soutenir, pour la présente année, les organismes suivants :

- l'Association PANGAYA, pour son projet d'échanges et de créations artistiques avec la Troupe Wecrethéâtre du Burkina Faso. Ces deux compagnies créent conjointement une pièce pluridisciplinaire traitant de l'immigration, des rapports France-Afrique, de l'interculturalité... Wecrethéâtre a participé aux Rencontres Internationales du Théâtre Universitaire qui se sont tenues au Kursaal en avril 2006 et plusieurs membres de PANGAYA se rendront en juillet prochain au Burkina Faso afin de finaliser la création conjointe d'une pièce de théâtre.
Bourse proposée : 1 500 €

- le Lycée professionnel Sainte-Famille, pour son projet d'ouverture sur l'Europe de la section baccalauréat professionnel Commerce avec un déplacement à Londres de l'ensemble de la classe de 1^{ère}. L'objectif de ce séjour en mai 2006 en Angleterre est à la fois linguistique et professionnel avec une étude comparative des points de vente en France et en Angleterre. 25 lycéens sont concernés.
Bourse proposée : 1 500 €

- le Pôle Espoir Judo de Besançon, pour son projet de découverte de la pratique du judo au Japon pendant 2 semaines en octobre 2006 pour une vingtaine de jeunes judokas dynamiques et intéressés par la culture nippone. L'objectif est d'intégrer l'École de Tsukoba située dans la région de Tokyo afin d'avoir une approche différente du judo et de s'ouvrir aux particularités de la société japonaise.
Bourse proposée : 1 000 €

- l'Association ZANAKA, pour son projet de soutien à la création d'un petit atelier de vannerie à Antananarivo en septembre 2006 afin de générer une source de financement durable au profit du centre d'enfants Fanantenana. Les ventes des produits seront réalisées en France dans un premier temps par l'Association ZANAKA, puis sur les marchés malgaches lorsque l'atelier sera suffisamment autonome.
Bourse proposée : 1 000 €

- le Collège Saint-Joseph, pour son projet de voyage, à la fin de l'été 2006, à Pogradec en Albanie, afin de fêter les 10 ans de partenariat entre ce collège bisontin et l'École Koli Gusho. Un club Albanie ouvert aux élèves intéressés de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} a été mis en place pour mener des actions concrètes permettant de financer différents achats d'équipement et de matériels (fourneau, fenêtres neuves, bibliothèque, magnétophone, photocopieuse, ordinateur,...) destinés à cette école albanaise.
Bourse proposée : 750 €

- l'Association Les Compagnons Scouts et Guides de France de Besançon centre pour son projet d'animation et d'éducation auprès d'enfants des rues de Quito (Équateur) qui se déroulera du 6 août au 6 septembre 2006. Cette équipe de 5 jeunes Bisontins est partenaire de l'association équatorienne El Plan qui a pour principal but d'aider les enfants déshérités, dépourvus de soins et d'hygiène et rencontrant des difficultés scolaires.
Bourse proposée : 500 €

Dans le cas où l'un de ces projets ne pourrait aboutir cette année, l'association ou l'établissement d'enseignement lauréat s'engage à rembourser la somme reçue à la Ville de Besançon.

En cas d'accord, la dépense, soit 6 250 €, serait imputée sur les crédits de la Direction des Relations Internationales inscrits au BP 2006 au chapitre 67.04/6714.94036 CS 400.

L'enveloppe affectée aux bourses aux projets internationaux pour l'année 2006 se montant à 7 700 €, le jury propose d'affecter le solde, soit 1 450 €, à la réalisation de documents et supports d'informations, ainsi qu'à la valorisation de cette opération de bourses aux projets internationaux lors d'une soirée de restitution des projets réalisés, qui aura lieu à l'automne prochain.

En cas d'accord, la somme de 1 450 € sera transférée du chapitre 67.04/6714. 94036 CS 400 au chapitre 011.04/6238.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

«Mme Nicole WEINMAN : J'ai souvenir que sous le mandat précédent, il y a encore cinq ou six ans, c'était un budget de 40 000 F qu'on affectait à ces différents projets.

M. LE MAIRE : Par projet ?

Mme Nicole WEINMAN : Non, pour l'ensemble. Mais là la somme de 1 450 € ça ne fait quand même pas 40 000 F.

M. LE MAIRE : Mais 7 700 €, si Madame.

Mme Nicole WEINMAN : C'est le solde ? Autant pour moi.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas grave».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Mme DAHAN, M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.